

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 juin 2019

(20h30)

Convocations adressées le 6 juin 2019

Etaient présents : MM.LELIEVRE RIPEAUX LEMASSON MMES ADAM BOUJU FOUBERT LEBOUIC MM. DELAUNAY GRAND PICHÉREAU SAINT-MARTIN

Absents : C.FERAULT qui a donné pouvoir à M. le Maire, T.GUILLOUARD qui a donné pouvoir à L.SAINT-MARTIN, C.COUBRUN

REPRISE DE LA BOULANGERIE EPICERIE

M. le Maire et le M. le 1^{er} Adjoint ont rencontré le mercredi 5 juin M. Abdellah AKCHOUCHE – titulaire du CAP Boulanger de Gournay En Bray (76) très intéressé de reprendre le commerce, ainsi que sa compagne Mme Mallory BOUDIN.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Retiennent sa candidature aux conditions suivantes :

Prix location bail commercial et logement : 670 euros H.T soit 804 euros TTC – la répartition sera définie à la prochaine séance de conseil municipal

Paiement du loyer à terme échu



Etablissement d'un échéancier de 15 mois pour l'achat du matériel que la commune va racheter à l'ancien boulanger d'une valeur de 15.000 euros H.T avec réserve de propriété jusqu'au paiement de la totalité

L'étude notariale PERROT-GAULON / QUIDET de Pré-En-Pail-Saint-Samson est désignée pour établir le bail commercial

Le coût du bail commercial sera à la charge des preneurs

L'entrée dans les locaux commerciaux se fera lorsque M. Abdellah AKCHOUCHE aura finalisé toutes ses formalités d'installation, cela pourra être, au plus tôt, le 1^{er} juillet 2019.

A Lignières-Orgères, le 13 juin 2019


Le Maire,

Raymond LELIEVRE